

Actualités

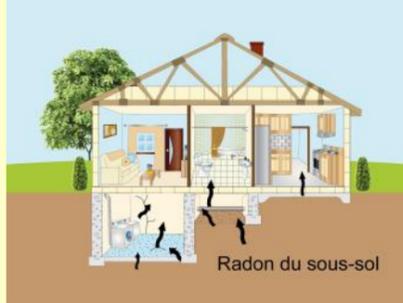
Campagne radon

A l'initiative de Philippe Elsass, ancien directeur du Service géologique régional Alsace ayant participé à l'évaluation du risque radon en Alsace, une campagne de mesure du radon a été lancée par l'Agence Régionale de Santé et la Communauté de Communes des Portes de Rosheim (CCPR).

En effet Rosheim et 5 autres communes de la CCPR se trouvent, comme tout le piémont et les vallées voisines, dans une zone découpée par de multiples failles avec présence de granite en surface ou en profondeur, favorable à la remontée de gaz radon, d'où des précautions à prendre. Des campagnes similaires sont d'ailleurs en cours dans la vallée de la Bruche et le Val de Villé.

Dans cette première campagne il y a déjà 80 kits de disponibles pour les 9 communes de la CCPR, mais l'opération sera certainement renouvelée l'an prochain. Les personnes intéressées doivent s'inscrire sur <https://radon.atmo-grandest.eu> à partir du 4 décembre 2023.

Si vous avez des difficultés à vous inscrire sur Internet, vous pouvez contacter Rosheim à Cœur au 06.95.46.38.14 pour une aide personnalisée.



Le radon émanant des sols peut être piégé dans les habitations mal ventilées. Sa radioactivité peut provoquer à la longue des cancers du poumon.

Les mesures à prendre pour éviter la présence de radon dans les habitations sont cependant très simples : aération régulière des locaux, ventilation double-flux, étanchéification du plancher des sous-sols le cas échéant.

Pour en savoir plus, consultez notre dossier radon sur notre site <http://rosheimacoeur.fr/>.

Urbanisme

Dans les « Echos du Rosenmeer » de juillet dernier, un article explique les réglementations à respecter en matière d'urbanisme, insistant beaucoup (en bleu dans le texte) sur le fait que le maire est obligé de signer les permis lorsqu'ils sont conformes aux règles d'urbanisme...

Important : à partir du moment où l'autorisation est conforme aux différentes règles d'urbanisme, le maire ne peut que signer cette dernière.

Mais d'où viennent ces règles d'urbanisme ? du Plan Local d'Urbanisme (PLU) que le maire lui-même a fait passer en force en 2020 malgré l'avis défavorable de l'enquête publique et les protestations de l'opposition !

Il aurait suffi d'enrichir les règles d'urbanisme locales, dans le PLU, pour freiner les constructions inadaptées.

Citons entre autres : obligation de parkings lors de la conversion de bâtiments en collectifs (l'exemple de Hohenbourg Sud est démonstratif), protection des espaces verts dans le tissu urbain, obligation de parcs arborés entre les résidences collectives, zones tampon entre habitations et vignobles, sans compter la préservation des haies en milieu agricole et des pierriers dans le vignoble... **C'est là que se joue le développement de la petite ville de demain.**

Le Fehrel

Au conseil communautaire du 26 septembre dernier, le président Michel Herr a annoncé qu'un accord avec les agriculteurs du Fehrel avait été trouvé. C'est pour la CCPR une **victoire à la Pyrrhus** : en effet les parcelles expropriées vont coûter à la CCPR plus de 5.000 €/are pour le seul foncier.

Cela signifie qu'après avoir payé les travaux de viabilisation et d'aménagement chaque are revendu au prix du marché actuel le sera à perte ! c'est un **non-sens économique et un gaspillage d'argent public**.

À vouloir envers et contre tout imposer le projet initial, il est hautement regrettable que le porteur du projet se soit interdit toute remise en cause du schéma de lotissement de la Zone d'Activité Intercommunale, conçu il y a plus de 10 ans et qui ne répond plus aux exigences économiques et environnementales actuelles. Ce schéma aurait pu être optimisé et densifié afin de ne pas gaspiller de bonnes terres agricoles en parkings et pelouses inutiles...

A l'issue de la délibération, seul le maire de Mollkirch a tenu à « applaudir le président pour sa ténacité »... personne ne l'a suivi.

Si ce n'est déjà fait, adhérez à notre association pour l'année 2024, par courrier, directement sur notre site, ou en scannant le QR code : vous adhérez par internet et accédez à votre carte de membre. Et dorénavant, votre cotisation est déductible des impôts à hauteur de 66% ! →

Année 2023-2024 Cotisation individuelle 20 € Pour un couple 30 €

Nom 1 _____ Prénom _____

Nom 2 _____ Prénom _____

Adresse complète _____

Téléphone _____ Portable _____

E-mail _____

Date _____ Signature _____



Numéro 10
Automne 2023



L'association
Rosheim à Cœur

Président : Philippe Elsass
Secrétaire : Valérie Valentin
Trésorier : Thierry Loth
Siège :
23 rue Braun à Rosheim
Objet : Défense et promotion de la citoyenneté, de l'environnement et du patrimoine de la Ville de Rosheim et de ses environs
Site Internet :
<http://rosheimacoeur.fr>

Rosheim à Cœur

Sommaire

Edito	1
Mobilité	1
Eau	2
Déchets	2
Brèves	3
Radon	4
Le Fehrel	4
Urbanisme-	4

Edité par Rosheim à Cœur
23 rue Braun 67560 ROSHEIM
Directeur de publication :
Philippe Elsass
Impression : Imprimerie Kocher
(Rosheim)
Novembre 2023
ISSN 2743-9615

Lettre d'information distribuée gratuitement par l'association Rosheim à Cœur. Ne pas jeter sur la voie publique.



Édito : une fin d'année morose ?

Ce début d'automne était ensoleillé comme un « été indien » (en alsacien on dit un été de vieilles femmes, *ältwierssummer*, allez savoir pourquoi). Mais la suite est plus triste et pluvieuse et nous incite à la morosité, d'autant plus que les nouvelles internationales sont dominées par des guerres plus atroces les unes que les autres... A Rosheim les mêmes affaires se suivent et se ressemblent, nous faisons le point là-dessus dans nos colonnes, dans un format de brèves plus compactes.

Mais nous abordons aussi des sujets actuels auxquels nous pouvons agir à notre niveau : la prévention du risque radon, le traitement des déchets organiques, l'eau potable, la mobilité...

Mobilité, mobilités

Rosheim n'est plus ce qu'elle était au temps où l'on ne voyait des heures de pointe que pendant les vendanges ! Aujourd'hui les files de voiture s'allongent et cela ne peut qu'empirer avec la frénésie de construction le long des axes de communication...

La CCPR a signé un accord avec Karos et va subventionner le **covoiturage** : cette initiative vise en premier lieu les entreprises et leurs employés, mais pourra servir à tous.

Les voyageurs paieront au minimum 1 euro et les conducteurs seront rémunérés 2 euros au minimum par l'application Karos.

Nos panneaux d'autostop solidaire

La municipalité de Rosheim compte tester l'an prochain une **navette** électrique gratuite entre centre-ville et gare, projet que nous appelons de nos vœux depuis longtemps !

Rosheim à Cœur n'est pas en reste et a présenté au conseil municipal un test d'**autostop** solidaire pour les voyageurs arrivant par le train et qui souhaitent rejoindre le centre-ville.

Des panneaux seraient placés en 3 points où les voyageurs pourront attendre les automobilistes, relançant la tradition de l'autostop solidaire et gratuit...

Nous n'attendons plus que le feu vert de la municipalité pour la pose des panneaux : voir le plan ci-dessous.



Environnement

Où l'on reparle (encore) de l'eau

Du point de vue de la ressource en eau, la situation de Rosheim est assez avantageuse, car nous avons la chance de consommer de l'eau très douce qui est en grande partie captée en montagne couverte de forêts, ressource donc protégée des pollutions agricoles et humaines. Seule la zone d'activité du Rosenmeer est alimentée séparément par le Syndicat des eaux de Molsheim en eau de la nappe, une eau très calcaire et vulnérable aux pollutions de toutes sortes.

Le SDEA qui gère la production de l'eau potable de Rosheim commence cependant à être préoccupé par la diminution des réserves d'eau des sources et forages de montagne avec l'accroissement des déficits de pluviométrie.

Il est donc important de réfléchir à la façon de réduire notre consommation d'eau potable, surtout au vu du développement effréné de l'urbanisme qui risque de nous obliger un jour à développer les interconnexions vers la plaine où la qualité de l'eau est fortement dégradée.

Il serait temps que nos édiles en prennent conscience et s'attaquent au problème avec plus de détermination !

Pour en savoir plus : voir notre dossier eau sur notre site rosheimacoeur.fr

Les déchets

« A compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et particuliers... »

Les **biodéchets** sont les déchets organiques (d'origine végétale ou animale) : les déchets de cuisine, les déchets verts du jardin.

Ils sont actuellement traités par incinération avec les autres ordures ménagères, ce qui représente un gaspillage d'énergie et impacte notre bilan carbone. Au contraire, le tri des biodéchets permet de fournir les agriculteurs ou gestionnaires d'espaces verts en engrais organiques voire de produire du biogaz.

Ce sont les intercommunalités qui ont la charge de la gestion des déchets. D'ici 2025 chaque citoyen devrait avoir à sa disposition une solution lui permettant de trier ses biodéchets à la source (collecte en porte à porte, bornes de collecte en accès libre). Sur le secteur de Molsheim la collecte des biodéchets est expérimentée depuis un an, à Obernai des bennes de collecte sont progressivement mises en place.

La solution qui semble privilégiée aujourd'hui par le Select'OM est le **compostage individuel** : en effet la collecte directe en porte à porte des biodéchets nécessite une collecte fréquente, tous les deux jours en été, et entraîne des coûts de transport et une consommation d'énergie supplémentaire.

Tout le monde ne pouvant pas nécessairement composter ses déchets chez soi, il est vraisemblable que des bennes de collecte collective de biodéchets seront mises en place l'an prochain...



La gestion de l'eau potable

Le Conseil municipal a voté le 23 octobre, à l'unanimité, le transfert complet de la compétence eau potable au SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace - Moselle).

Le SDEA est déjà chargé de la production (contrôle, facturation) d'eau potable de Rosheim et d'une délégation complète pour la station d'épuration.

Notons qu'il gère déjà l'eau potable entièrement ou en partie sur 7 des 9 communes, sauf Ottrott qui fonctionne en régie communale et Saint-Nabor qui délègue sa gestion à une entreprise du secteur privé.

A partir du 1^{er} janvier 2023, en cas de fuite ou autre difficulté, il faudra donc s'adresser au SDEA, situé à Schiltigheim, qui dispose d'une base technique à Molsheim. On pourra néanmoins toujours appeler la mairie qui redirigera vers ces services.

Étrennes de fin d'année : vigilance !

A l'occasion des fêtes de fin d'année qui approchent, le Select'OM tient à rappeler **qu'aucune action de vente de calendriers n'est organisée par ses soins**. Le Select'OM ne participe ni ne cautionne ces actions de démarchage en porte à porte. Il s'agit d'actions individuelles, exercées en dehors de tout cadre officiel. Il est d'ailleurs interdit aux agents d'exercer ce démarchage en tenue de travail du Select'OM.

Comment composter ?

Il est possible de composter dans son jardin ou dans son appartement (il existe un large choix de composteurs d'appartements). Et pour vous accompagner dans l'art du compostage, des ateliers sont régulièrement organisés par le Select'OM, avec possibilité d'achat d'un composteur de jardin subventionné. Pour connaître les prochains ateliers :

<https://www.select-om.com/le-selectom/actualites/toutes-les-actualites/>.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Select'OM : 52 route industrielle de la Hardt, 67120 MOLSHEIM Tél. 03.88.47.92.20



La vie à Rosheim : nouvelles brèves

Périscolaire du matin

Selon une enquête menée par une association de parents d'élèves (APEPA), une forte demande de garde d'enfant le matin avant l'école était enregistrée au printemps 2023. Elle confirmait une tendance de fond qui s'installe depuis quelques années déjà. Ayant décidé de répondre à l'attente des familles, la municipalité a proposé une offre d'accueil du matin, mais seulement à partir du retour des congés de la Toussaint. Bien peu de parents étaient en capacité de changer à nouveau leur mode de garde à ce moment. Faute d'une demande suffisante, l'accueil n'a donc pas été organisé pour l'année scolaire en cours.

Nous proposons que cette proposition d'accueil soit relancée dès le printemps 2024 afin de pouvoir être mise en place à la prochaine rentrée scolaire.

Ombrières

Dans le budget 2023 était proposé, entre autres, la réalisation d'ombrières sur le parking jouxtant le complexe sportif. Ces abris équipés de panneaux solaires seraient une véritable aubaine pour les quelques 250 collégiens (au bas mot) qui attendent leur bus chaque soir, sous un soleil de plomb ou sous la pluie... tout en produisant une partie de l'énergie nécessaire au fonctionnement du complexe sportif.

Nous avons donc unanimement voté pour cet investissement. Aujourd'hui nous apprenons que les ombrières seraient installées sur le parking de la gare et ne bénéficieraient qu'aux voitures. Dommage...



Nos lecteurs nous envoient des photos

Réfection du marquage au sol à Rosheim :

Il doit y avoir un message, mais on ne voit pas bien lequel...

Ungersgarten

Des travaux de voirie et d'aménagement urbain ont débuté dans le lotissement Ungersgarten (au-dessus de la rue du Heidenkopf). Arrêtés depuis 5 ans, leur reprise va enfin permettre aux propriétaires de réaliser leur projet de construction. Rappelons que le blocage était dû à un conflit sur le fait que le projet initial ne prévoyait qu'une seule entrée/sortie par un étroit chemin partant du carrefour de la rue des Jardins avec la Voie verte ; un accord a été trouvé maintenant, avec une sortie en sens unique sur la rue des Jardins et une entrée sur la rue parallèle à l'Ouest.

Dans ce lotissement la ville possède un terrain de 6 ares, composé par l'échange de l'emprise d'un ancien chemin communal et l'achat de la parcelle adjacente : il pourrait être vendu pour la construction d'une maison pour handicapés. Nous suivrons bien sûr cette affaire avec intérêt...

Retour sur le budget 2023 de la ville

Le 3 avril 2023 le Conseil municipal débattait des objectifs du budget de l'année (le DOB, Débat d'Orientation Budgétaire, est en effet une obligation légale). Il était annoncé la réalisation de plusieurs études : réhabilitation de la Cour des Artisans, verdissement des écoles, réseau de chaleur, ombrières photovoltaïques sur le parking du centre sportif, mise en valeur du moulin à huile, réhabilitation de l'ancien Club House du Football, aire de jeux sur l'ancien espace Holweg. A ce jour, aucune étude n'a été présentée en conseil municipal... Un bon moyen de faire des économies, il est vrai.

Gazon maudit

La situation est toujours bloquée au terrain de foot synthétique : la Justice a reconnu qu'il y avait eu spoliation de propriété privée et demandé son démantèlement, mais sans imposer une astreinte financière. La Ville laisse donc traîner les choses dans l'attente d'une décision en appel, mais le gazon synthétique a souffert des intempéries et n'est de toute façon plus utilisable.

Un nouveau gazon (qu'il faudrait remplacer tous les 5 ans environ) coûte dans les 300.000 €. De telles dépenses valent-elles vraiment la peine pour Rosheim ?

On notera par ailleurs que la Commission européenne a acté début novembre l'interdiction des terrains synthétiques avec les matériaux actuellement utilisés, car ce sont de gros émetteurs de microplastiques dans l'environnement. La fin du match a été sifflée par la Commission européenne qui donne un délai de 8 ans pour mettre fin à ce type de surface et de procéder au remplacement par du vrai gazon ou des matériaux moins polluants.

Récupérateurs d'eau

Une nouvelle initiative pilotée par la CCPR va dans le bon sens : elle vise à subventionner la vente de citernes de récupération d'eau de pluie afin de stocker cette eau pour le jardinage.

La condition cependant est que les descentes de gouttière raccordées aux citernes soient complètement débranchées des conduites d'évacuation par l'assainissement : en cas de débordement, l'eau devra donc s'écouler et s'infiltrer autant que possible dans la propriété, ceci afin d'éviter les surcharges "d'eau claire" dans les stations d'épuration.

Cette condition de débranchement ne pourra évidemment pas être remplie partout, c'est pourquoi l'objectif visé par la distribution de ces citernes de récupération est seulement de toucher 5% des maisons individuelles du territoire...

Nous préconisons plutôt que tous types de récupérateurs d'eau soient subventionnés (comme à Obernai), car les petits ruisseaux font les grandes rivières !